

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

---

1879.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

---

1879

## MÉDAILLES ET JETONS DAUPHINOIS.

---

PLANCHE IX.

---

A Monsieur RENIER CHALON, président de la Société  
royale de numismatique de Belgique.

---

MON CHER PRÉSIDENT,

Sous ce titre, je me propose de publier, dans la *Revue* qui s'honore de vous avoir à sa tête, quelques notices que je vous prie d'agréer comme un faible hommage du sincère attachement de votre tout dévoué confrère et ami.

G. VALLIER.

Janvier 1879.

---

I.

ANTOINE MOINE, CLERC DES COMPTES DU DAUPHINÉ.

Sous le titre de *Simple questions au sujet de deux jetons dauphinois* (1), j'ai publié, en février 1875, une lettre adressée à M. Pilot, espérant que le précieux dépôt

(1) Grenoble, Allier, 1875.

public confié à ses soins lui fournirait peut-être les renseignements désirés. Cette brochure fut envoyée par moi à ceux de mes confrères que je croyais les mieux placés pour ce genre de recherches, ou les plus aptes à résoudre les questions que je soumettais à M. l'archiviste départemental de l'Isère; mais il parait qu'ils ne furent pas plus heureux que lui dans leurs investigations, et mes *desiderata* restèrent sans réponse. Le très petit nombre d'exemplaires que j'avais tirés de ces deux notices m'engage à profiter de l'hospitalité précieuse et de la publicité considérable de la *Revue belge de numismatique*, et je viens de nouveau interroger ses lecteurs les plus assidus. Serai-je plus heureux cette fois? Je profiterai également de l'occasion pour publier, en même temps que le dessin du jeton de Moine qui ne l'a jamais été, quelques autres pièces que je crois inédites. Peut-être leur apparition en fera-t-elle surgir d'autres, également inconnues, du fond des cartons de mes confrères de l'étranger?...

*Un petit dauphin couché* Ω : ΑΛΘΗΟΙΝΕΙ : ΜΟΙΝΕ : ΚΛΕΡΟ : \* ; Écusson écartelé de France et Dauphiné, dans un entourage formé de seize lobes réunis par des annelets.

*Rev.* \* ∘ DES COMPTES : × ΟΥ : ΟΑΥΛΙ-  
ΡΗΙΝΕ ∘ ; Écusson aux armes de Moine, dans le même entourage que celui du droit : *De.... au chevron de.... accompagné de 5 besants de....*

AR. — Mod. 29 mill.

Pl. IX, n° 1.

Ma collection.

En dehors de sa qualité de *Clerc des Comptes*, qu'était

Antoine Moine ? J'ai interrogé en vain les écrits de nos anciens auteurs : tous sont muets sur son nom, et par conséquent sur ce qui le concerne. Cependant, grâce à quelques portes auxquelles je n'ai pas heurté en vain, j'ai fini par trouver le point de départ de recherches qui, si elles n'ont pas été couronnées d'autant de succès que je m'en étais promis, m'ont cependant mis à même de pouvoir, avec quelque certitude, déterminer le personnage auquel appartient le jeton décrit ci-dessus.

Sans pouvoir affirmer les liens positifs de parenté entre les Monachi (ou Moine), possesseurs de fiefs au mandement d'Avallon, en 1339, je n'ai pas hésité à faire un rapprochement entre cette famille et celle de notre Clerc des Comptes, qui, dans ma pensée, n'en font qu'une.

De son côté, Gui Allard m'a fourni une note supplémentaire : « MOINE, dit-il, a été une famille noble d'Avallon, en Graisivaudan, finie par Isabeau Moine, épouse, en 1530, de Joachim Le Maistre (1). »

D'aussi faibles indices ne m'apprennent absolument rien sur Antoine Moine, et je n'aurais su que dire de ce personnage qui, selon toutes les probabilités, appartenait à la famille dont il vient d'être question, si je n'avais trouvé, dans la liste des *Notaires Clercs des Comptes et Secrétaires des Comptes* que M. Pilot a placée en tête du second volume de l'*Inventaire-Sommaire des Archives départementales de l'Isère antérieures à 1790* (p. 102), quelques renseignements d'après lesquels j'ai pu établir qu'Antoine Moine exerça ses fonctions de 1472 à 1505,

(1) *Dictionnaire historique*, V<sup>o</sup> MOINE.

époque probable de sa mort, c'est-à-dire, sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII.

Cette observation n'est pas inutile pour l'étude de notre jeton. Par le style et l'ordonnance générale, il ne peut appartenir qu'à l'époque du dernier de ces souverains, dont il rappelle, du reste, quelques monnaies, servant ainsi de transition aux médailles et autres produits analogues fabriqués sous François I<sup>er</sup>; et qui ont de singuliers rapports avec lui (1). La forme des lettres et la molette finale de la légende du droit sont encore deux autres motifs qui viennent militer en faveur de mon opinion : on peut s'assurer que la molette se trouve, en effet, sur la plupart des monnaies de Louis XII, et tous les numismates savent que ce fut sous François I<sup>er</sup> que l'on abandonna, sur les monnaies, l'usage des caractères gothiques pour revenir aux majuscules romaines. Quant au dauphin couché placé devant le nom d'Antoine Moine, c'est un souvenir emprunté aux espèces de Louis XI. Ce jeton a donc dû être frappé entre le 7 avril 1498, date de la mort de Charles VIII, et le 1<sup>er</sup> janvier 1515, qui vit mourir le *Père du Peuple*, ou plutôt l'année 1505, époque probable du décès d'Antoine Moine.

On a pu remarquer que la légende du revers n'est que la continuation et le complément de celle de la première face, disposition assez fréquente à cette époque; quant au  $\Omega$  placé immédiatement après le petit dauphin dont je

(1) Voy. les gravures de mes *Médailles historiques ou de fantaisie frappées en Dauphiné de 1494 à 1537*; Valence, Chenevier et Chavet, 1874.

viens de parler et qui précède la légende du droit, quoique je sois bien tenté de le considérer comme l'initiale du prénom de *Marc*, assez commun, lors de la Renaissance, — surtout devant celui d'Antoine, — je préfère y voir la représentation du titre de *Maître*, fort en usage alors.

Mes investigations sur Antoine Moine doivent-elles s'arrêter là ? Dois-je, au contraire, compter sur les révélations d'un avenir prochain et sur de nouveaux matériaux qui nous feraient mieux connaître ce personnage ? C'est là l'espoir que je caresse, et c'est à quelques-uns des lecteurs de la *Revue* que j'ose en demander la réalisation.

## II.

JEAN DE DROGUET, GÉNÉRAL DES MONNAIES DU DAUPHINÉ.

°*Iohannes · DE · DROGUET · GeNERALis · MONETARum · DELPHinatus* ; Écusson aux armes de Droguet : *Fascé denché de... et de... au chef de...*

*Rev.* † OV † SOM † MES † NOVS (légende coupée par 4 croisettes trifoliées) ; le milieu de la pièce est formé alternativement d'annelets et de fleurons trifoliés, au centre desquels est une petite croix semblable à celle de la légende, mais posée en :autoir ; dans l'intervalle qui sépare le cercle central de la ligne de compas de la légende, se développe un très-gracieux ornement du même style, parmi les rinceaux duquel se détache la date 1-5-5-1.

LAITON. — Mod. 29 mill.

Pl. IX, n° 2.

Collon. de M. \*\*\*

*Où sommes nous ?*

Nous sommes en 1551. En ce temps-là, le roi Henri II, qui envoie les protestants au bûcher dans son royaume, se joint aux princes protestants de l'Allemagne contre Charles-Quint.

*Où sommes-nous ?*

Les Jésuites obtiennent des lettres patentes qui leur ouvrent les portes de la France, et, profitant de cette autorisation, établissent leur premier collège à Paris ; mais le Parlement et l'Université refusent de les reconnaître.

*Où sommes-nous ?*

Publication de deux édits, l'un défendant l'envoi d'argent à Rome, et l'autre enjoignant la rigueur dans l'application des lois contre les Protestants.

*Où sommes-nous ?*

Un railleur cynique, alimentant sa gaité par le spectacle de la folie universelle, verse les traits de sa satire sur les vices de son temps, la pédanterie des écoles et le triste spectacle de la perfidie des cours ; flagelle l'ambition qui dévore tous les monarques de l'époque, la vénalité des juges, leur bonhomie, leur ignorance, la rapacité des procureurs habiles à ruiner les clients, la lâcheté des avocats, qui s'abritent sous la robe professionnelle pour insulter sans danger et calomnier sans vergogne l'honnête homme qui ne peut se défendre ; se moque du Parlement qu'il appelle la *taupinaudière des chats fourrés*, et du Concile de Trente, auquel il accroche le nom d'*Ile des Lanternes*. Est-il besoin de nommer Rabelais ?

*Où sommes-nous ?*

Une fille de France, la sœur du roi François 1<sup>er</sup>, Marguerite de Navarre, écrit son *Heptaméron*, dans lequel, malgré la quasi-licence de ses nouvelles, elle se montre encore plus décente que certains prédicateurs du temps dans leurs sermons.

*Où sommes-nous ?*

La *Société des Clercs de la Bazoche*, dans ses *Moralités et Farces*, fronde les vices de la cour ; et les *Enfants de sans-souci* déversent, dans leurs *Soties*, leur raillerie impitoyable sur la sottise de l'espèce humaine.

*Où sommes-nous ?*

La littérature abandonne l'ornière dans laquelle elle se traîne depuis des siècles, et, sous l'inspiration des Marot, des Ronsard et des Jodelle, l'esprit humain voit s'ouvrir pour lui une ère nouvelle.

*Où sommes-nous ?*

A cette époque, les armes à feu viennent d'être inventées, et Montaigne écrit qu'elles *font si peu d'effet, sauf l'étonnement des oreilles, à qui chacun est apprivoisé, qu'il espère qu'on en perdra l'usage*. Bien prophétisé!...

*Où sommes-nous ?*

Pour parer à la contrefaçon de la monnaie, Henri II, comptant sans le développement de l'art chez les faussaires eux-mêmes, vient de rendre un édit qui ordonne de placer l'effigie du souverain sur les espèces ; et un nouvel édit, de janvier 1551, honore la Cour des Comptes du



titre et de la qualité de *Cour souveraine des Monnaies*. Premières monnaies fabriquées au moulin. Invention du balancier par Aubry-Olivier.

Cette date serait-elle un indice ? Y aurait-il connexion entre elle et la pièce dont j'ai placé la description en tête de ces lignes ?

C'est en 1551 que J. de Droguet a fait frapper ce charmant jeton, et, selon toutes les probabilités, par les moyens nouveaux dont disposaient les ateliers monétaires; mais pourquoi la singulière légende qu'il y a placée au revers ? Est-ce un reflet de l'époque agitée où vivait ce Général des Monnaies ? Est-ce une allusion à ces nouveautés qui changeaient alors la société autour de lui ? à ces innovations qui troublaient le pays ? à ces inconséquences apparentes qui semblaient être les compagnes de la politique royale ? à ce scepticisme moqueur qui ne respectait plus rien ?...

Je n'ai rien découvert qui me puisse éclairer sur les motifs de l'adoption de cette bizarre devise par J. de Droguet; rien non plus sur l'origine, la vie et les travaux de cet officier de la Monnaie delphinale. L'*Armorial général* de d'Hozier, comme celui de La Chesnaye-Desbois et Badier, sont muets sur la famille qui a porté ce nom. L'*Armorial du Dauphiné* garde également le silence sur son compte, et je n'ai pas eu plus de succès en parcourant le *Traité de la Cour des Monnaies* de Constans. Dans l'ignorance où la disette de documents me force à stationner, puis-je mieux agir que de reconnaître purement et simplement que ce jeton, et surtout sa devise,

restent un problème à résoudre? Puis-je mieux faire que de conserver l'espoir de trouver, chez quelqu'un de mes lecteurs, des titres ou des renseignements qui me mettent sur la voie de la solution que je cherche?

*Où sommes-nous?*

Hélas! nous vivons à une époque où tout devient un sujet d'étonnement. De quelque côté que nos regards se portent, en politique, en religion, en morale, tout subit des transformations inattendues... On dirait que nous sommes revenus à l'époque troublée où vivait J. de Droguet....

Franchement, n'est-ce pas le cas de s'écrier avec lui :

÷ OV ÷ SOM ÷ MES ÷ NOVS?

### III.

ARTUS DE PRUNIER, TRÉSORIER - PROCUREUR - GÉNÉRAL  
DU DAUPHINÉ.

J'ai recherché en vain s'il existait quelque médaille de l'ancienne famille de Prunier. J'aurais tenu surtout à en découvrir une, celle de l'un de ses membres, Artus, Premier Président du Parlement de Grenoble, et j'avoue que cette lacune, à une époque où les magistrats ne se faisaient pas faute d'employer le bronze pour transmettre leurs traits à la postérité, en les accompagnant des légendes les plus laudatives ou les plus prétentieuses, m'a beaucoup étonné (1). Je ne désespère pourtant point de

(1) On me signale pourtant, au dernier moment, un jeton vu dans

voir retrouver quelque jour un de ces beaux médaillons que l'on fabriquait si bien alors, même pour des personnages beaucoup moins importants que l'homme célèbre dont je viens d'écrire le nom.

J'ai commencé cet article en disant que je ne connaissais aucun monument métallique de cette famille. Je me trompe : j'ai rencontré déjà deux fois, mais sans pouvoir l'acquérir, un charmant jeton d'un autre Artus de Prunier, père du Premier Président.

Je n'ai point l'intention d'écrire une biographie dont les éléments certains me font défaut. Néanmoins je dirai ce que je sais de ce personnage : c'est une occasion pour moi de publier une pièce inédite jusqu'à présent, et qui a l'avantage de nous offrir les armes de cette famille telles qu'elles existaient alors, et non ainsi que les donnent les armoriaux que j'ai pu consulter. Un autre profit que j'attends de ma publication est de me voir tirer de mes incertitudes, au sujet de cet essai de biographie dont je ne fais que poser les jalons, par les communications qu'elles peuvent me valoir de mes érudits confrères.

Laissant donc de côté la généalogie de la famille de Prunier, je me contenterai de dire avec ses biographes <sup>(1)</sup> que, sortie de l'Anjou où se trouve le fief de ce nom, elle passa en Touraine où elle occupa des emplois dignes

l'une des vitrines numismatiques de l'Exposition universelle au Trocadéro, et portant la légende : ARTVS PRVNIER DE S<sup>r</sup> ANDRÉ 1<sup>er</sup> PRÉSIDENT DV PARLEMENT; mais j'ignore le nom de son possesseur, et je ne puis, par conséquent, en rien dire de plus.

(1) *Histoire de la Noblesse*, par LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIER, t. XVI; *Armorial de Dauphiné*, par G. DE RIVOIRE DE LA BATIE, etc., etc.

d'elle. Jean de Prunier eut deux femmes, Marie des Rollans et Marie de Retz ; mais la descendance des rejetons issus de ces deux mariages n'est pas bien fixée, et, à part un de ces enfants, je ne sais à laquelle, de Marie des Rollans ou de Marie de Retz, il convient de les donner. Artus fut l'un d'eux. C'est de ce dernier seul, qui le premier porta ce prénom, que j'ai à dire quelques mots.

Artus Prunier, né vers 1506, est d'abord mentionné dans le testament de Bertrand Rabot, conseiller au Parlement de Grenoble, le 27 mars 1536, acte « passé en la ville de Grenoble, en la maison de la trésorerie, en la chambre où logeoit maître Arthus Prunier, commis à la recette générale du Dauphiné ; présents : ledit Arthus et M<sup>r</sup> Gabriel le Normand, de Tours, son commis. »

Nous verrons plus loin comment son mariage avec Jeanne de la Colombière, à Valence, le 6 mars 1537, fixa son établissement en notre province. Devenu « Trésorier et Receveur-Général de Dauphiné, Savoie, Piémont et Marquisat de Saluces », Artus acquit une immense fortune et fit entrer dans sa famille, où il devint le chef de la branche de Saint-André, les terres de la Buisnière, Saint-André, Champeverse, Presles, Agnières, Auberive, Bellecombe et la Cluse.

Il voulut faire passer sa charge sur la tête de son fils Artus (1) ; mais il se ravisa (2).

(1) Lettres de provision de l'office de trésorier et receveur général des finances de Dauphiné pour *maître* Artus Prunier, quoique âgé seulement de dix ans, fils d'Artus Prunier, du mois d'août 1553.

(2) Lettres d'honneur pour maître Artus Prunier, trésorier et receveur

On ne me blâmera pas, je l'espère, de mettre en regard de cette courte notice quelques lignes qui ont été consacrées à Artus par l'un de ses biographes les plus autorisés : cette page, en effet, lui donne une jeunesse plus accidentée que celle que l'on pourrait supposer à la seule lecture de ce qui précède.

« Artus de Prunier, dit Chorier (1), donna ses premières années à la profession des armes. Il commanda une compagnie franche (2) ; on n'avait pas encore l'usage des régiments, mais les compagnies les plus faibles étaient de trois cents ou de deux cents hommes.

« Il fallait pour être mis à leur tête beaucoup de naissance ou beaucoup de mérite. Elles étaient un honneur à la noblesse et une récompense à la vertu.

« Il servit en Italie vers le règne de François 1<sup>er</sup>, et se distingua avantageusement par son courage et par sa conduite.

« Etant en Dauphiné avec une partie de l'armée, la réputation de sage et de brave qu'il y apporta, lui facilita le succès du dessein qu'il forma alors de s'y établir.

« Il épousa Jeanne de la Colombière, fille de François de la Colombière, seigneur de Peyrins, et Trésorier Général unique de Dauphiné, de Savoie et de Saluces.

général, après la résignation par lui passée de sa dite charge à Laurent Prunier, son autre fils.

(1) *Histoire de la vie d'Artus de Prunier de Saint-André, premier Président au Parlement de Dauphiné* ; ms , liv. I, pp. 2 et 3.

(2) GUI ALLARD (*Dict. du Dauphiné*), dit qu'il fut capitaine d'une compagnie de cent hommes à pied, dans les troupes de Rancé de Cère, fameux chef de guerre, qui était au service de François 1<sup>er</sup>.

« Elle n'avait que de bonnes qualités, et celle d'être une riche héritière donnait de l'éclat aux autres.

« La principauté d'Orange appartenait à un prince ennemi de la France, le Roi s'en était assuré par la conquête, il n'y avait pas d'autre moyen.

« Saint-André (il avait alors ce nom par l'acquisition qu'il avait faite de la terre de Saint-André dans le Royans) y fut envoyé pour y commander (1).

« Son gouvernement fut si sage et si doux, et par conséquent si agréable aux peuples, qu'après que cet État eut été rendu à son prince, ils désirèrent qu'il fût continué dans cet emploi, et ils l'obtinrent (2).

« Ils étaient presque tous d'une créance opposée à la sienne, car il était bon et zélé catholique, mais sa piété n'avait rien de cruel, son zèle n'était pas une fureur.

« C'est pourquoi Gordes, lieutenant du Roy dans le Dauphiné, voulut avoir avec lui une étroite liaison. »

Parmi les écrivains qui nous ont laissé des notes sur la généalogie de cette famille, les uns donnent pour femme à Jean Prunier, père d'Artus I<sup>er</sup>, Marie *Rolland* ou *des Rollans*, les autres Marie *de Retz*. Ils varient également sur

(1) Les autres biographes d'Artus disent *Saint-André de Rosans* ou *en Rosans*.

(2) « En même temps, dit d'Hozier, qu'Artus Prunier exerçoit la charge de Trésorier et Receveur-Général de Dauphiné, il ne laissoit pas d'être aussi attaché au prince d'Orange, Guillaume de Nassau, IX<sup>e</sup> du nom, Comte de Tonnère, de Charni, Vicomte d'Anvers et de Besançon, etc. Il est qualifié Régent et Gouverneur de la Principauté d'Orange, dans une Commission que ce Prince lui donna à Bruxelles, le 8 décembre 1559. pour recevoir les foi et hommages de fidélité que tous ses vassaux étoient tenus de lui faire, etc. »

le nombre de ses enfants. La Chesnaye-Desbois <sup>(1)</sup> ne nomme que Jean et Artus, et les fait descendre de Marie Rolland. D'autres lui donnent quatre enfants. Dans l'incertitude où ils nous ont laissés à cet égard, et malgré les justes défiances que m'inspire trop habituellement Gui Allard, je me range volontiers, en cette circonstance, à son sentiment qui a l'avantage de donner l'explication des erreurs dans lesquelles sont tombés les autres biographes, et je crois devoir reproduire ici la descendance de Jean Prunier, telle qu'il l'a établie dans ses *Arbres généalogiques des familles nobles de Dauphiné* <sup>(2)</sup>.

Gui Allard donne *deux* femmes à Jean :

1° Marie des Rollans ;

2° Marie de Retz ;

et c'est de cette dernière qu'il fait naitre *cinq* enfants, dont il établit les noms dans l'ordre suivant :

1° Jean, marié à Léonarde Fournier ;

2° Philippes ;

3° Anne, mariée à Gilbert de Fillol ;

4° Claudine ;

5° Artus, marié à Jeanne de la Colombière.

Cependant d'Hozier donne la preuve sans réplique qu'Anne, pour le moins, est fille de Marie Rolland <sup>(3)</sup>.

D'Artus et de Jeanne de la Colombière seraient nés quatre enfants : Magdeleine, Laurent, Artus II et Bonne.

Le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-Desbois

(1) *Hist. de la Noblesse*, t. XVI, pp. 484 et suiv.

(2) Ms. in-fol. de la Bibliothèque de Grenoble.

(3) *Armorial général de France* ; Reg. second, 2<sup>e</sup> partie.

les range d'une autre façon : Laurent, Artus, Magdeleine et Bonne.

L'ordre de primogéniture est un peu changé; mais ce détail est de peu d'importance pour nous.

Je n'ai pu trouver autre chose concernant l'existence de notre Trésorier-Procureur-Général du Dauphiné. Je me bornerai donc à ce que je viens d'en raconter, et j'ajouterai, pour être aussi complet que possible, et d'après le P. Menestrier dans un écrit duquel est consigné ce détail (1), qu'il « mourut dans son château de Virieu, âgé de 88 ans, estant Seigneur de S. André, Virieu, la Buisière, Bellecombe, la Cluse et Aiguières (Agnères, sans doute). »

Maintenant que je me suis acquitté de ma tâche, en ce qui concerne l'homme, on me permettra de le quitter pour ne plus m'occuper que du jeton, qui est encore un reflet de sa personnalité. Si je ne me flatte pas d'en donner une explication bien satisfaisante, du moins ferai je mon possible pour cela.

Voici donc la description de ce jeton.

✠ ARTVS (AR en lettres conjuguées) · PRVNIER ·  
Conseiller · Du · Roi · TRÉsorier · ET · Procureur ·  
Général · De DALPHiNE · (AL et HE en lettres conjuguées); Écusson de la Renaissance : De..., à la tour donjonnée et crénelée de..., maçonnée de..., et accostée de deux croisettes de...; au chef de..., chargé d'un croissant de...

(1) *Origine des armoiries*, 1680.



Rev. † — CANTE. — — QUIESCO — ; une grue debout à gauche, tenant le pied droit posé sur une pierre (*Cante*, — archaïsme pour *Canite*, — *quiesco*, Chantez, je me tiens en repos, je me tais).

LAITON. — Mod. 27 mill.

Pl IX, n° 3.

Il y a beaucoup à dire sur ce petit monument de métal.

D'abord, comment doit-on lire la portion de légende du droit : .... ET · REC · P · G · D · DALPHE ?

Quoique la charge de Trésorier-Procureur-Général eût été remplacée dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle par celle de Trésorier-Général, et, sous Henri II, par celle de Trésorier et Receveur-Général de Dauphiné, je crois qu'il faut lire ici *Trésorier et Receveur-Procureur-Général de Dalphiné*. Les dénominations des charges changeaient si souvent alors, — comme de nos jours, — que je ne mets pas en doute que le titre de Trésorier-Procureur-Général, revenu sur l'eau à diverses reprises, ne prévalût dans les habitudes, ainsi que nous le voyons encore à notre époque, où, malgré des décrets datant déjà de loin, nous entendons constamment nommer autour de nous le Receveur-Général, alors même que, officiellement, il porte depuis longtemps le titre de Receveur-Payeur-Général.

Cette difficulté évincée, il s'en présente une seconde.

Gui Allard et l'*Armorial du Dauphiné* blasonnent les armoiries de la famille de Prunier : *De gueules, à la tour donjonnée et crénelée d'argent, maçonnée de sable.*

Devise : TURRIS MEA DEUS.

Le P. Menestrier : *De gueules, à la tour d'argent,*

*donjonnée et maçonnée de sable, ouverte et ajourée de gueules.*

D'Hozier : *De gueules, à une tour d'argent, crénelé et sommée d'un donjon de même.*

Marc Vulson de la Colombière (1), dans son chapitre consacré aux Cimiers, Supports et Tenans, cite « les trois lions des Pruniers-Saint-André en Dauphiné qui ont donné des Premiers Présidens aux Parlemens de cette Province et de Provence, et portent de gueules à la Tour d'argent. »

En somme, tous ces auteurs décrivent le même blason ; pas un d'eux ne cite la variété offerte par notre jeton. Faudrait-il en inférer qu'Artus, cadet de famille, aurait *brisé* ainsi que son jeton l'indique ? Je crois qu'il n'y a pas d'autre conclusion à tirer de la figure de son écusson.

CANTE, QUIESCO. Autre difficulté. Quel sens se cache sous une pareille devise et sous l'image symbolique qui l'accompagne ?

Comme J. de Droguet, — Général des Monnaies du Dauphiné qui vivait vers le même temps (1551) et dont, sous le n° II de ce travail, on a vu le curieux jeton, Artus a adopté une devise pour le moins singulière et, dans tous les cas, bien difficile à expliquer. Il faudrait connaître les événements qui la lui ont fait adopter ; et, de même que je me suis perdu en conjectures sur les motifs de l'*impresa* de J. de Droguet *Où sommes-nous*, ainsi suis-je réduit à agir au sujet de celle d'Artus de Prunier.

(1) *La science heroique*, etc. Paris, Mabre-Cramoisy, 1669 ; p. 463. †

Cet emblème de la grue mérite pourtant qu'on s'y arrête un instant.

« Or, a dit un vieux auteur (1), en diray-ie premièrement cecy, qu'ils (les anciens) signifioyent par la Grue le chef d'une armee qui se tenoit sur ses gardes contre les embusches de son ennemy. Car ils proposoyent vne Grue qui veille, c'est-à-dire tenant vne pierre en son pied. Et de fait elles font la garde toute la nuit à leur tour, et se chargent de cailloux à fin que leur eschappants si le sommeil les accable, elles soyent conuaincues de negligence et mauvaise garde. Les autres dorment serrant la teste dessous l'aile, et se soustiennent ores sur vn pied, ores sur l'autre. »

Alexandre de Macédoine imitait cette vigilance, en faisant placer, auprès de son lit, un bassin sur lequel il étendait le bras, et en tenant à la main une boule d'argent qui, tombant s'il était surpris par le sommeil, le réveillait tout-à-coup et le forçait à abrégier son repos.

Voilà, si je ne me trompe, cet emblème de la vigilance parfaitement défini ; seulement, — est-ce erreur ou intention de la part du graveur ? — sur notre jeton, la grue semble reposer son pied droit sur une espèce de cippe, peut-être même le simple caillou en question, et se mettre d'accord avec la devise : *quiesco* ; ou bien, est-ce tout bonnement le type décrit par Valérian, une grue « tenant une pierre en son pied » ? Je n'ose me prononcer à cet égard. Si Droguet semble troublé et comme stupéfié par

(1) Voy. *Les Hieroglyphiques* de JAN-PIERRE VALERIAN, etc. Lyon, Frellon, 1618 ; liv. XVII<sup>e</sup>, p. 249.

les événements qui se déroulent autour de lui, Prunier, au contraire, a l'air d'en prendre bravement son parti : « Criez tant qu'il vous plaira, semble-t-il dire, moi je m'en... moque... » Il fait involontairement songer à Mazarin : « Qu'ils chantent, pourvu qu'ils payent !... »

Dans une *Note sur une médaille de François de la Colombière, trésorier et receveur général du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont*, note que j'ai publiée en 1872<sup>(1)</sup> et que je reproduirai plus loin, j'étais quelque peu embarrassé sur l'époque où ce fonctionnaire aurait résigné sa charge en faveur de son gendre. J'avoue que mes incertitudes à ce sujet sont toujours les mêmes ; et, malgré que d'Hozier affirme qu'Artus de Prunier était Trésorier-Receveur-Général du Dauphiné en 1558 et 1559, je ne sais si je dois accepter la date de 1557 comme celle de son entrée en fonctions, ou la faire remonter plus haut, et je n'en reste pas moins fort ignorant de l'époque où il aurait abandonné cette charge. Notre jeton, malheureusement sans date, ne peut nous apporter aucun indice à cet égard. Son style seul me le fait considérer comme à peu près contemporain de celui de J. de Droguet, et je ne serais point surpris s'il était prouvé qu'on le doit au même burin.

En relisant cette notice, je la trouve pleine de vague et d'incertitude... Rien de précis, rien de bien arrêté... A qui la faute ? Je ne pense pas que mes lecteurs appartiennent à cette catégorie de critiques qui jettent la pierre à un écrivain pour n'avoir pas, sans preuves, *tranché* des

(1) Grenoble, Allier, 1872.

questions qui en réclament; et, s'il se trouve parmi eux quelqu'un d'assez heureux pour pouvoir éclaircir ou rectifier mes conjectures au sujet de l'intéressant jeton que je viens de décrire, qu'il soit bien persuadé que je ne serai pas le dernier à l'en remercier. La *Revue belge de numismatique* n'est-elle pas une tribune courtoise accessible à tous et où ceux qui ignorent ont le droit d'attendre une réponse de ceux qui savent ?

Ma tâche finit donc où commence celle de quelque confrère bienveillant, et je n'ai plus qu'à m'étendre dans mon fauteuil, à croiser mes deux mains sur la poitrine, à rouler mes pouces l'un autour de l'autre, et à attendre en chantonnant avec Artus de Prunier :

CANTE, QUIESCO!...

La parole est à vous!... Pour moi, je dois me taire.

#### IV.

FRANÇOIS DE LA COLOMBIÈRE, TRÉSORIER ET RECEVEUR  
GÉNÉRAL DU DAUPHINÉ.

Dans la notice précédente, j'ai dû citer une de mes publications : *Note sur une médaille de François de la Colombière, trésorier et receveur général du Dauphiné, etc.* Cette notice avait déjà paru sous forme de lettre adressée à M. le comte Douglas, qui l'a insérée dans son beau volume de la *Vie et poésies de Soffrey de Calignon, chancelier du Roi de Navarre, etc.* (1); mais plusieurs amis

(1) Grenoble, Allier, 1874; pp. 444 et suiv.

bienveillants m'ayant fait observer que, tant par le sujet qu'elle traite que par le petit nombre de documents que j'ai pu mettre en œuvre et qui appellent un complément, elle rentre tout à fait dans la classe de celles que je publie dans la *Revue belge de numismatique*; que, de plus, le volume qui la renferme n'ayant été tiré qu'au nombre très-limité des souscripteurs de ce bel ouvrage, il importe de donner à la *Note* sur François de la Colombière et à la belle médaille qui l'accompagne une publicité plus étendue, je me suis décidé à les reproduire ici toutes les deux et à recommander aux érudits les solutions que les défauts de ma notice et son complément réclament.

⊗ FRANCOYS † DE † LACOLVMB<sup>E</sup> (pour *Lacolombière*) † CHEVALIER † SEIGNEUR † DE PERINS † ÆTATIS † ANNO † 50; Buste à droite, coiffé d'une barrette et revêtu du costume de sa charge.

Rev. ⊗ CONSEILLER † DV ROY † TRESORIER † ET † RECEVEUR † GÉNÉRAL † DV † DAUPLHINÉ † SAUOIE † ET † PIÉMONT; Écusson aux armes de la famille de la Colombière (d'azur à 3 colombes d'argent, 2 — 1); dessous, 15 — 45.

BR. — Mod. 55 mill.

Pl. IX, n° 4.

Cab. de France.

LACOLVMB, avec un V au lieu d'un O; ÆTATIS ANNO, en latin, quand le reste de la légende est en français; CONSEILLER, sans le second E; RECEVEUR, avec omission de la seconde lettre par le graveur; SAB, abréviation du nom latin de la Savoie, *Sabaudia*, à moins qu'on n'ait eu l'intention, à l'exemple de quelques-uns, de l'appeler

*Sabaudie*. Ces deux légendes, moitié françaises, moitié latines, sont, on le voit, d'une incorrection remarquable. Les types sont assez bien traités; mais le nom de l'artiste qui a gravé cette médaille reste malheureusement inconnu.

La maison de la Colombière ne paraît pas remonter au delà de 1560. D'après une note que je trouve dans les *Généalogies des familles nobles de la province du Dauphiné* (1), « cette famille est venuë de Chalons en Bourgogne, et le premier de ceux que vous auons dans cette prouince du nom de la Colombière vint habiter à Valance et s'appelloit Guyot Gaude, dit la Colombière, fils du Chancelier de Bourgogne, lequel Guyot apres la mort de son pere et pour les continuelles guerres qui estoient audit pays, fut contraint de se retirer avec sa femme en Dauphiné. L'an 1560 ou environ, la maison des Gaude est tenuë pour noble audit Bourgogne, et elle auoit une maison forte aupres dudit Chalons, laquelle fust rasée au temps des dites guerres.

« Les armoiries de cette famille estoient d'azur à trois pigeons (2) d'argent, armez, becquez, onglez et aux piedz de gueules. L'on les void encore dans la grande église de Chalons, qui est sous le vocable de Saint-Etienne. »

Aymard de la Colombière aurait été Fermier Général des Gabelles en 1485. Il avait épousé Magdelaine Mistral

(1) Ms. de Gui Allard appartenant à la Bibliothèque de Grenoble. (Voy. l'article *Généalogie de la Maison de la Colombière*; fol. 302.)

(2) Cette expression donne une idée des négligences de Gui Allard dans tous ses écrits.

en 1484 et en aurait eu six enfants : Charles, Jean, Antoine, François, Françoise et Catherine.

Charles aurait été, suivant Gui Allard, Receveur Général de Dauphiné et Maître des Comptes, — il ne dit pas en quelle année, — et sa branche se serait éteinte par Louise, sa fille unique.

François, qui est l'objet de cette notice, fut « Trésorier et Receveur Général de Dauphiné l'an 1521 et puis en Piémont », lequel, de Marthe Gaultier, ne laissa que trois filles, dont l'une, Jeanne, épousa, le 6 mars 1537 — (1552 suivant Gui Allard), — Artus Prunier, « seigneur de Saint-André, de Virieu, de la Buisserie, de Bellecombe et autres places », à qui elle porta la charge de son père. Cette branche de la famille de la Colombière tomba donc en quenouille par la descendance de François. J'ignore où M. Rivoire de La Bâtie a trouvé un document constatant l'existence d'un Gaspard, fils du précédent, et Receveur-Trésorier-Général du Dauphiné en 1560, sous lequel seulement cette famille se serait éteinte faute d'enfant mâle. Je suis porté à croire qu'il aura fait une confusion avec Charles dont j'ai parlé plus haut. Quant à l'époque où François aurait occupé la charge de Trésorier-Receveur-Général, l'auteur de l'*Armorial du Dauphiné* dit qu'il l'exerçait en 1541. Je ne sais si Gui Allard a commis une erreur pour 1521 (1), mais je serais tenté de le penser en

(1) C'est ainsi qu'après avoir donné, comme nous venons de le voir, la date de 1521, il place dans son *Dictionnaire* (N<sup>o</sup>. TRÉSORIERES DU DAUPHINÉ) la magistrature de François sous la date de 1530, et celle d'Artus de Prunier, son successeur, à l'an 1537. On ne peut donc compter d'aucune façon sur les dates fournies par cet auteur.



confrontant la date fournie par M. de La Bâtie avec celle de la médaille dont j'ai parlé ci-dessus. Gui Allard, en effet, abonde en contradictions, et il ne faut jamais accepter les renseignements fournis par lui que sous bénéfice d'inventaire.

Cet historien ajoute que François de la Colombière fut seigneur de Peyrins et qu'il vivait encore en 1555.

Les biographes ne nous donnent pas, que je sache, d'autres détails sur ce personnage, et j'en serais réduit à ces trop courtes notes, sans la médaille que j'ai décrite plus haut et qui est venue apporter plus de certitude aux renseignements contradictoires des auteurs qui me les ont fournis, en fixant par une date irrécusable l'époque où François était encore en possession de tous ses titres, et en assignant en même temps avec certitude celle de sa naissance à l'an 1495.

La charge de Trésorier-Général ne paraît pas remonter au delà des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle elle remplaça celle de Trésorier-Procureur-Général et où elle commença à être exercée en Dauphiné. Celle de Trésorier et Receveur-Général de Dauphiné, qui lui succéda, remonte, ainsi que je l'ai déjà dit dans la notice précédente, à Henri II. François I<sup>er</sup> ayant assujéti ce pays aux tailles, comme les autres contrées du royaume, son fils créa un trésorier général de France en cette province, en Savoie, en Piémont, marquisat de Saluces, Bresse et Terres-Neuves, par son édit du mois de janvier 1551 (').» Les transformations de cette charge ne s'ar-

(<sup>1</sup>) GUI ALLARD, *loc. cit.*

rétèrent pas là ; mais nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Suivant Gui Allard, qui donne les deux dates de 1521 et 1530 à l'exercice de ces fonctions par François de la Colombière, Artus de Prunier lui aurait succédé en 1537 ; mais je trouve dans les archives départementales de la Drôme, et grâce à l'obligeante communication de M. Lacroix, leur excellent conservateur, une note dont je m'empresse de faire usage : ce sont des reconnaissances de censes au profit de François de la Colombière, écuyer, seigneur de Peyrins, etc., en 1546-1548 (1). Or, si la Colombière avait cinquante ans en 1545 — et notre médaille le prouve d'une façon péremptoire ; — si son gendre lui succédait en 1557, ainsi que je l'ai trouvé quelque part, — à sa mort probablement, c'est-à-dire lorsqu'il venait d'atteindre sa soixante-quatrième année ; — si, d'un autre côté, nous avons vu Gui Allard assigner la date de 1551 à l'édit portant création par Henri II d'un

(1) En parcourant le *Tresor de numismatique et de glyptique* (Méd. franç., 1<sup>re</sup> part., p. 33), je m'aperçois, — ce qui m'avait échappé lors de ma première publication, — que cette médaille a déjà été publiée dans ce recueil, mais avec une telle incorrection de légendes, que je n'ai nul regret d'en avoir donné une nouvelle édition. J'emprunte à l'auteur de la note, — et cela sous toutes réserves, — quelques détails ignorés de moi. • Nous avons trouvé, dit-il, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Royale, une quittance de François de la Columbière, datée de 1513, dans laquelle il prend le titre de seigneur de Perins, et celui de commissaire extraordinaire de la guerre ; elle est signée de la Columbière. Il paraîtrait d'après cela que notre médaille, dont la date est postérieure de deux ans à celle de la quittance, aurait été faite à l'occasion de sa nomination à la charge de trésorier et receveur-général du Dauphiné, etc., titre qu'il joint à celui de conseiller du Roi dans la légende du revers. »

Trésorier Général en Dauphiné, Savoie, Piémont, marquisat de Saluces, Bresse et Terres-Neuves, comment concilier la date fournie par une médaille, c'est-à-dire par un document irréfutable, avec celles données par Gui Allard, qui, malheureusement, est par trop sujet à caution ? C'est là un exemple de plus des inexactitudes sans nom dont fourmille cet historien. Le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chenaye-Desbois et Badier nous apprend qu'Artus de Prunier, premier du nom, seigneur de la Buissière, etc., épousa, par contrat passé à Valence, le 6 mars 1537, Jeanne, fille de François de la Colombière, seigneur de Peyrins, gouverneur d'Orange, et de Marthe Gaultier. Gui Allard, de son côté, donne à ce mariage la date de 1532 et veut que ce soit Artus de Prunier qui ait été gouverneur d'Orange, avant de devenir à son tour Trésorier Général. Au milieu de ces contradictions, il me reste à offrir ces notes à mon lecteur pour ce qu'elles valent. Tout cela est fort embrouillé ; mais enfin j'ai tâché d'apporter un peu d'ordre dans ces renseignements contradictoires, que je le prie, en tous cas, de ne pas accepter sans contrôle.

G. VALLIER.

---

